Délit de blasphème ou droit de penser

vendredi 7 février 2020 (Date de rédaction antérieure : 7 février 2020).

La plupart des hommes politiques, de "droite" comme de "gauche", rivalisent pour donner des gages à la démocratie. Evidemment les droits de débattre, de critiquer, de s'exprimer sont des droits inaliénables. Pas de problème. Edouard Philippe, ne faisant pas exception à la règle ne vient-il pas de déclarer que "le délit de blasphème n'existe pas". Oui mais...
Dire que "le délit de blasphème n'existe pas", c'est une chose. Mais lorsque droite et gauche confondent critique de l'Islam et critique des croyants, sous le vocable d'Islamophobie, elles ne font que soutenir l'idée que le blasphème est un délit !
En fin de compte, c'est la laïcité et la capacité de vivre ensemble qui a terme en prend un "sacré" coup !

Jacques Cotta
Le 7 février 2020